

Banque Alternative Suisse

Rapport d'engagement 2021



La **Fondation Ethos** regroupe plus de 220 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socioéconomique stable et prospère.



La société **Ethos Services** assure des mandats de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.



www.ethosfund.ch

Disclaimer

Ce rapport d'engagement a été réalisé sur la base du dialogue mené avec les sociétés, ainsi que d'informations recueillies auprès de sources accessibles aux investisseurs et au public en général. Malgré de multiples vérifications, l'information ne peut être certifiée exacte. Ethos Services ne prend aucune responsabilité sur l'exactitude des données publiées.

© © Ethos, Mai 2022. Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet du consentement d'Ethos. Toute citation doit s'effectuer avec l'indication de la source. Imprimé sur « RecyStar », 100% à base de vieux papiers sans azurant optique.

Contenu

- 1. Introduction 3
- 2. Thèmes d'engagement 5
 - 2.1 Changement climatique 5
 - 2.2 Chaîne d'approvisionnement 6
 - 2.3 Droits du travail 7
 - 2.4 Rapport de durabilité 8
 - 2.5 Rémunération des dirigeants 9
 - 2.6 Impact environnemental des produits 10
 - 2.7 Diversité 11

1. Introduction

Depuis le début de l'année 2021, la Banque Alternative Suisse a délégué à Ethos ses activités d'engagement auprès de certaines entreprises suisses. Ethos mène le dialogue avec ces entreprises sur différents thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG). L'objectif de ce dialogue est d'initier des améliorations au sein de ces entreprises et de réduire ainsi les risques pour ces entreprises ainsi que pour leurs actionnaires. Ethos a plus de vingt ans d'expérience dans le dialogue avec les sociétés cotées en bourse et peut se prévaloir de nombreux succès.

Le dialogue direct avec les entreprises peut prendre différentes formes. Selon les circonstances, les échanges entre Ethos et les représentants des sociétés se font par le biais de visites ou de conférences téléphoniques, de correspondance et de courrier électronique.

Le rapport détaillé des activités d'Ethos en 2021, réalisé pour le compte de la Banque Alternative Suisse, est mis à disposition exclusivement de cette dernière et reste confidentiel. Le dialogue avec les actionnaires est essentiellement basé sur la discrétion et la confiance, c'est pourquoi les informations détaillées des discussions menées ne sont pas destinées au public. Toutefois, afin de répondre aux exigences de transparence, ce court rapport a été préparé, qui résume les thèmes de l'engagement et identifie les sociétés avec lesquelles le dialogue a été mené.

En 2022, Ethos poursuivra son engagement pour le compte de la Banque Alternative Suisse.

Sociétés engagées et thèmes d'engagement:

Sociétés/Thèmes	Changement climatique	Chaîne d'approvisionnement	Droits du travail	Rapport de durabilité	Impact environnemental des produits	Diversité	Rémunération des dirigeants
Adecco			✓			✓	✓
Bobst	✓	✓			✓	✓	✓
Coltene	✓	✓				✓	✓
Geberit						✓	✓
Logitech					✓	✓	✓
Rieter		✓			✓	✓	✓
Schindler		✓			✓	✓	✓
Stadler Rail	✓			✓		✓	✓
Swiss Life	✓					✓	✓
U-blox	✓	✓		✓		✓	✓
Zehnder Group	✓	✓		✓		✓	✓
Zur Rose Group	✓	✓		✓		✓	✓

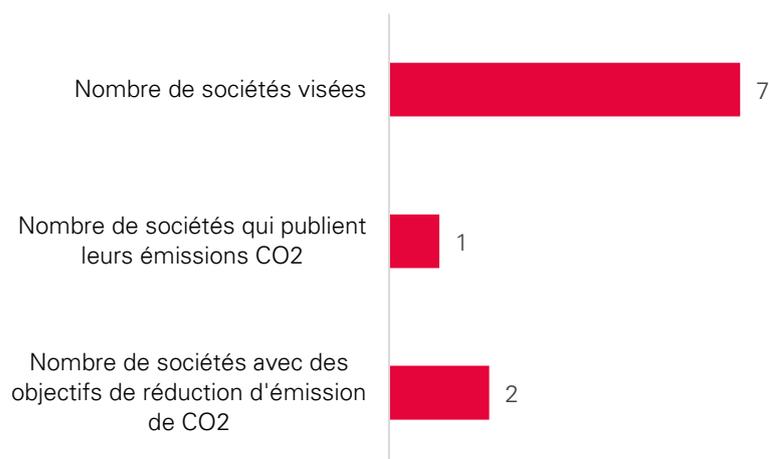
2. Thèmes d'engagement

2.1 Changement climatique

Le changement climatique représente un risque important pour les entreprises, leurs stratégies et leurs actifs. Il est donc extrêmement important que toutes les entreprises se fixent des objectifs sur ce sujet. Divers objectifs de dialogue sont poursuivis, notamment :

- Améliorer la transparence : Les entreprises doivent mesurer leurs émissions selon une norme internationalement reconnue, telle que le Protocole GHG. Cela permet aux conseils d'administration et à la direction de fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Objectifs de réduction : Les entreprises doivent se fixer des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui permettraient de limiter le réchauffement à 1,5°. Ces objectifs sont appelés SBT ("Science Based Targets").
- Émissions indirectes (Scope 3) : Les effets du changement climatique doivent également être mesurés au niveau de la chaîne d'approvisionnement, qui est souvent responsable d'une grande partie des émissions d'une entreprise.

Statut au 31.12.2021



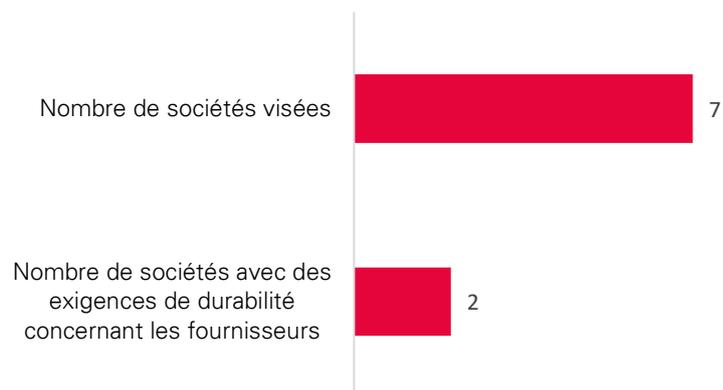
2.2 Chaîne d'approvisionnement

La gestion des ressources humaines et des conditions de travail est un élément clé de la stratégie ESG des entreprises. Les entreprises sont censées mettre en œuvre une politique transparente qui confirme que ces questions sont identifiées et traitées de manière exemplaire.

En particulier, il est important de s'assurer que cette politique s'applique également aux travailleurs de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise, qui sont souvent situés dans les marchés émergents. À cette fin, les entreprises doivent définir une stratégie claire, notamment en mettant en œuvre un code de conduite des fournisseurs. Cependant, pour s'assurer que ces mesures sont correctement mises en œuvre, les entreprises doivent effectuer des audits réguliers auprès de leurs fournisseurs. Ethos a défini les attentes suivantes envers les entreprises:

- Publication d'un code de conduite applicable aux fournisseurs ;
- Mise en œuvre de la diligence raisonnable, en particulier en ce qui concerne le respect des droits de l'Homme.

Statut au 31.12.2021



2.3 Droits du travail

Le respect des droits de l'Homme et du travail est un principe fondamental auquel toutes les entreprises doivent adhérer. Le non-respect de ces principes peut les exposer à des risques financiers et de réputation. Cela est particulièrement important si elles opèrent au niveau international et ont des chaînes d'approvisionnement longues et complexes. L'exercice d'un devoir de diligence continu permet de prévenir ou de réduire ces risques et d'éviter les coûts associés.

Pour cela, Ethos encourage les entreprises à répondre à la Workforce Disclosure Initiative (WDI). L'objectif de cette initiative est d'améliorer la transparence sur la manière dont les grandes sociétés cotées en bourse gèrent leur capital humain. Cela permettrait d'améliorer la qualité des emplois dans ces sociétés, tant au niveau de l'entreprise elle-même, que tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Les données que les entreprises sont tenues de publier dans le cadre de cette initiative portent spécifiquement sur la composition de la main-d'œuvre, le développement des employés et leur engagement envers l'entreprise.

Statut au 31.12.2021



2.4 Rapport de durabilité

La publication de données environnementales et sociales dans le rapport annuel des entreprises permet de comprendre la stratégie extra-financière de l'entreprise et d'évaluer ses performances. Elle est également essentielle pour évaluer la manière dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers. Dans le cadre du dialogue avec les entreprises, il est important de fixer les exigences suivantes :

- Le rapport est conforme à une norme reconnue telle que celles de la Global Reporting Initiative (GRI) ;
- Le rapport couvre les principales problématiques auxquelles l'entreprise est confrontée ;
- Les parties prenantes participent à l'analyse de matérialité ;
- Le rapport fait l'objet d'une vérification externe.

Statut au 31.12.2021

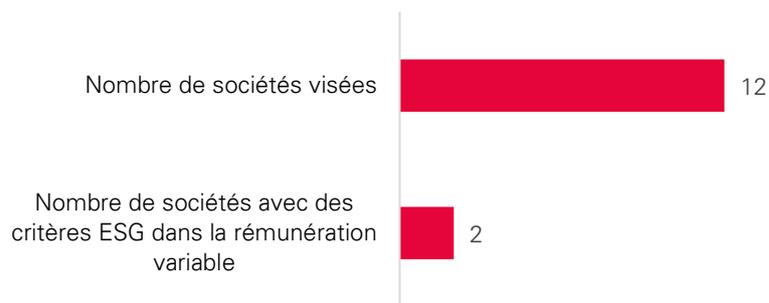


2.5 Rémunération des dirigeants

L'engagement sur la rémunération a notamment pour but d'encourager les entreprises à inclure des objectifs de performance dans les rémunérations variables qui sont :

- Clairement définis, transparents, challengeant et comparés à un groupe de pairs.
- Mesurés sur une période suffisamment longue (en principe, au moins trois ans)
- Critères de performance non financiers pertinents, mesurables et audités.

Statut au 31.12.2021

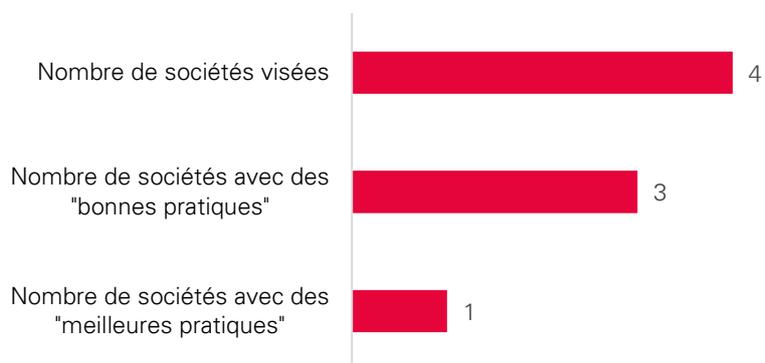


2.6 Impact environnemental des produits

Cet engagement vise à encourager les entreprises à mesurer et à faire des efforts crédibles pour réduire l'empreinte environnementale de leurs produits et services, notamment :

- Appliquer une analyse du cycle de vie et une approche « cradle to cradle » ;
- S'efforcer de réduire l'empreinte énergétique de ses produits pendant leur phase d'utilisation ou a mis en place des procédures de récupération et des programmes de recyclage,
- Apporter la preuve de son engagement et rendre compte de mesures détaillées.

Statut au 31.12.2021



2.7 Diversité

Ethos engage systématiquement les entreprises sur la composition et le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités importants, qui sont des facteurs importants de bonne gouvernance d'entreprise.

Le conseil d'administration doit s'assurer que sa composition est adéquate en termes de compétences, d'indépendance, de diversité et de disponibilité de ses membres. La diversité du conseil d'administration inclut le sexe, l'origine, les nationalités, etc.

Le nouvel code des obligations, entré en vigueur le 1er janvier 2021, prévoit que les entreprises ont jusqu'en 2026 pour atteindre un quota de genre de 30% au sein du conseil d'administration sur la base du principe « comply or explain ». A cet effet, Ethos a introduit une nouvelle disposition dans ses lignes directrices de vote pour les assemblées générales 2022 qui mentionne que la réélection du président du comité de nomination ne peut pas être approuvée si le conseil comprend moins de 20% de femmes (à porter à 30% d'ici 2026) sans explication satisfaisante.

Statut au 31.12.2021

